

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept janvier à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 47

présents : 32

procurations : 9

votants : 41

PRESENTS : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, Nicolas LAKS, P-J. CRASTES, A. CUZIN, V. LECAQUE, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEB, M-N. BOURQUIN, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : A. RIESEN par C. VINCENT, Nathalie LAKS par Nicolas LAKS, M. SALLIN par M. GRATS, L. VESIN par M. MERMIN, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, P. DURET par J. BOUCHET, L. CHEVALIER par S. RODRIGUEZ, C. MERLOT par P-J. CRASTES

ABSENTS : M. GENOUD, J-L. PECORINI, I. ROSSAT-MIGNOD, J. CHEVALIER, C. DURAND, J. LAVOREL

Date de convocation :

21 janvier 2025

Secrétaire de séance : Madame Véronique LECAUCHOIS

Délibération n° c_20250127_rh_003

4.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T

CREATION DE QUATRE EMPLOIS ET TRANSFORMATION D'UN EMPLOI – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Guillon, 12^{ème} Vice-Président,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins au sein de la Direction des Finances et de la Commande publique, ainsi que la Direction des Ressources humaines, il est proposé :

- La création d'un poste de chargé de formation et de prévention à temps complet, ouvert dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (catégorie B) ;
- La création d'un poste de chef d'équipe de la cellule carrières-paies et logistique à temps complet, ouvert dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux (catégorie A) ;
- La création d'un poste de secrétaire/assistante ressources humaines à temps complet, dans le cadre des adjoints administratifs (catégorie C) ;
- La transformation du poste de responsable des finances de catégorie A à temps complet, en un poste de chargé d'exécution comptable et contrôle interne, à temps complet de catégorie B ;
- La création d'un poste de secrétaire/assistante finances à temps complet, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1 ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 4 développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu la délibération n° c_20240325_rh_40 du 25 mars 2024 portant approbation du tableau des emplois et des effectifs 2024 – Budget principal ;

Vu l'avis du Comité social territorial, réuni le 20 janvier 2025 ;

DELIBERE

Article 1 : crée, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Un poste de chargé de formation et de prévention à temps complet, ouvert dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (catégorie B).
- Un poste de chef d'équipe de la cellule carrières-paies à temps complet, ouvert dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux (catégorie A).
- Un poste de secrétaire/assistante ressources humaines à temps complet, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C).
- Un poste de secrétaire/assistante finances à temps complet, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C).

Article 2 : transforme, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Un poste de responsable des finances de catégorie (catégorie A) en un poste de chargé de missions d'exécution comptable et de contrôle interne (catégorie B).

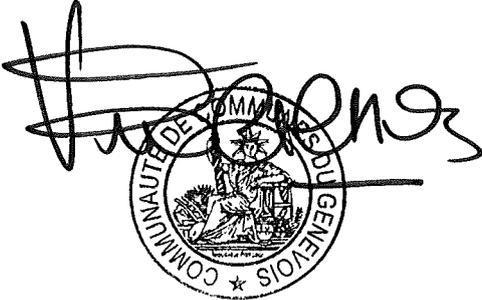
Article 3 : rappelle que les crédits seront inscrits au budget principal – exercice 2025 – chapitre 012.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 41
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Véronique LECAUCHOIS



Pour le Président empêché,
et par suppléance,
Le 1^{er} Vice-Président,
Michel MERMIN



Le 1^{er} Vice-Président certifie exécutoire cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le 11/02/2025
Publiée électroniquement le 11/02/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.